



## **KINESITHERAPIE**

**A LIRE ATTENTIVEMENT :**

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DES L’AFFICHAGE DEFINITIF DES RESULTATS**

**Si dans les dix jours suivant l’affichage le candidat n’a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat suivant inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.**

*(Arrêté du 23 décembre 1978 relatif à l’admission dans les écoles préparant aux diplômes d’Etat d’ergothérapeute, de laborantin d’analyses médicales, de manipulateur d’électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien.  
« Art.10 – les résultats sont affichés au siège de l’école ou des écoles, du ou des centres de formation concernés. Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats. Si dans les dix jours suivant l’affichage le candidat n’a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. »)*

**Vous devrez formuler votre choix de site préférentiel entre :  
le site de **Toulouse** (60 places) et celui de **Rodez** (16 places).  
Votre affectation définitive sera établie en fonction de votre ordre de classement**

**Confirmation de votre inscription + choix préférentiel du site :**

**CONTACT EMAIL (de préférence) : [ifmk.sec@chu-toulouse.fr](mailto:ifmk.sec@chu-toulouse.fr)**

**à l’IFMK : 74 voie du TOEC - 31300 TOULOUSE.  
CONTACT TELEPHONIQUE : 05.61.32.40.10**